EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260122-20260101A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	17
présents	13
votants	17

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 janvier à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège Niel, Nicolas Simon, Bénédicte Harostéguy, Jean Hallier, Bernard Gougeon, Élisabeth Sicot, Michèle Hallier, Philippe Grosset, Valérie Richard, Denis Jannot, Nolwenn Niol Lanoë, Bastien Cretté.
Absents excusés : Philippe Clément (pouvoir Philippe Grosset), Annaïg Colombe (pouvoir Nadège Niel), Catherine Boudet (pouvoir Valérie Richard), Erwan Perrot (pouvoir Nicolas Simon).
Absents :
Secrétaire de séance : Bénédicte Harostéguy.

Délibération numéro : 20260101A
Objet : Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2025.

- Vu l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu l'ordonnance n° 2021-1310 en date du 7 octobre 2021 « portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements » ;
- Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédente en date du 4 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2025.

Ce procès-verbal est signé en la présente séance par le maire et le secrétaire de la séance du conseil municipal en date du 4 décembre 2025.

Le secrétaire de séance — Bénédicte Harostéguy

Le Maire, — Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST 56 (Morbihan)